

et aussi tâcher d'assurer un revenu suffisant à la famille tout de suite après la rupture, qu'il s'agisse d'un décès, d'une séparation ou d'un divorce, puis plus tard, trouver moyen d'intégrer les programmes d'assistance sociale au début dans la vie active, afin d'éviter que la personne en cause subisse une grave perte de revenu au moment où elle se retrouve à la croisée des chemins.

De même, nous devrions nous efforcer de coordonner les services dans tout le pays afin de permettre à ces personnes de se sentir à l'aise dans la période qui suit ce drame personnel, en sachant qu'elles n'auront pas à affronter de difficultés inutiles, qu'elles seront en mesure d'assumer leurs obligations, et qu'elles pourront se consacrer entièrement au bien-être de leurs enfants et au leur en faisant face à toutes leurs obligations. En même temps, nous devons veiller à les inciter à suivre des cours de recyclage pour trouver un emploi ou à se reclasser pour se faire une place sur le marché du travail ou trouver un emploi à temps partiel, en fonction des possibilités d'emploi du jour, pour que ces gens-là ne deviennent pas prisonniers d'un système qui, en fin de compte, les déshonore.

Au fond c'est ce dont parle mon collègue dans la deuxième partie de sa motion cet après-midi, du moins est-ce, à mon sens, l'un des gros problèmes auxquels se heurtent les familles. C'est encore plus grave, particulièrement lorsque c'est la mère qui est seule. Le problème est différent lorsque c'est le père qui est seul, car on s'attend, ainsi le veut la tradition, qu'il garde son emploi. Personne ne réagit très chaudement quand un père dit vouloir rester à la maison avec les enfants pour les élever, même si, au fond d'eux-mêmes, tous les gens reconnaissent qu'il est bon d'avoir une présence à la maison tant qu'on a des enfants en bas âge. Mais le revers de la médaille, c'est que le père qui a des enfants doit trouver quelqu'un pour s'en occuper s'il ne peut pas les mettre à la crèche ou à la maternelle, et il faut qu'il paie cette personne à même son revenu. Même si on lui accorde un abattement fiscal à la fin de l'année, il faut qu'il trouve de l'argent en faisant de gros sacrifices en attendant de pouvoir le récupérer après avoir rempli sa prochaine déclaration d'impôt.

Je ne pense pas que nous nous soyons suffisamment attardés à ces problèmes. Ce genre de situation pose un cas de conscience aux gens, cela les ennuie. Et de deux choses l'une; ou bien ils travaillent mal sur le plan professionnel, ou bien ils s'occupent mal de leurs enfants parce qu'ils sont aux prises avec leurs préoccupations.

Là où je veux en venir, monsieur l'Orateur, c'est simplement qu'il faudrait avoir davantage l'occasion d'aborder ces questions. Mon collègue a ouvert une porte aujourd'hui, en permettant l'examen d'un aspect des problèmes liés à l'impôt que connaissent les familles. Je pense que l'on pourrait ouvrir la porte encore plus grande pour examiner attentivement les difficultés que rencontre la mère qui s'efforce d'élever ses enfants, qui veut à tout prix se rendre utile à la société, qui voudrait travailler et faire valoir ses compétences, mais qui ne peut se permettre financièrement d'entrer dans le monde du travail, d'autant plus qu'il n'y a pas d'exemptions fiscales, de possibilités d'emploi ou de mesures sociales qui l'encouragent à le faire. Elle devient donc, en fin de compte, une assistée sociale, ce qu'elle n'avait jamais eu l'intention d'être.

### *L'impôt sur le revenu—Loi*

J'espère que, dans l'année qui vient, nous aurons l'occasion à la Chambre d'envisager l'intégration de ces régimes, de voir ce qui se passe dans chaque province et d'examiner la façon dont nous pourrions coordonner les mesures fiscales et les programmes d'emploi du gouvernement fédéral en vue de les rationaliser et de s'assurer que tous les Canadiens, dans des situations identiques, jouissent de la même forme d'aide et que tous ont la certitude de pouvoir réintégrer leur place dans la société.

Nous voulons encourager les Canadiens à devenir autonomes, comme le veulent d'ailleurs la plupart d'entre eux, tout en leur assurant qu'ils peuvent faire appel à l'aide du gouvernement s'ils ne peuvent, temporairement ou pour de bonnes raisons, répondre à leurs besoins et à ceux d'autres personnes.

Je suis très heureux, monsieur l'Orateur, d'avoir eu l'occasion d'exprimer mon point de vue.

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, ce que vient de dire le député de Hamilton Mountain (M. Deans) me paraît quelque peu déroutant et confus parce qu'il laisse entendre que les familles monoparentales sont victimes d'une injustice dans les cas où le parent travaille à l'extérieur de la maison, au lieu de toucher les allocations de bien-être social et de rester à la maison pour prendre soin des enfants.

Je ne nie pas qu'il y ait des problèmes; certains organismes sociaux nous en ont signalé et j'estime qu'il faut chercher à les résoudre. Permettez-moi toutefois de dire que la meilleure façon de s'y prendre n'est pas de modifier la loi de l'impôt sur le revenu, car il me semble qu'à l'heure actuelle, elle n'est pas discriminatoire envers les parents seuls, contrairement à ce qu'affirmait le député de Hamilton Mountain.

● (1650)

J'ai lu la loi et j'ai fait certaines recherches à ce sujet dernièrement. Je n'ai pu trouver les dispositions discriminatoires dont le député a parlé. A mon avis, aucune disposition du bill ne fait de distinction entre le parent célibataire qui travaille à l'extérieur et celui qui reste à la maison et vit de prestations de bien-être social. Je crois que le député a voulu dire—enfin, si je l'ai bien compris—que le bill devrait établir une telle distinction en faveur de la personne qui cherche du travail à l'extérieur. Si c'est le cas, je dois dire que je ne suis pas tout à fait d'accord non plus. J'estime que le système ne devrait pas pénaliser la personne seule qui préfère rester à la maison pour s'occuper de sa famille et que la loi de l'impôt sur le revenu ne devrait pas être modifiée à cette fin. Si nous voulons y arriver en intégrant ce principe à notre politique sociale de façon explicite et lui donner la forme d'un paiement direct, c'est une autre chose. Il me semble, par contre, qu'un régime fiscal devrait rester aussi neutre que possible tout en conservant son caractère progressif. En d'autres termes, le régime fiscal devrait s'appliquer de la même façon à tous ceux qui sont dans une situation donnée. Il ne devrait pas devenir le moyen d'expression d'une quelconque forme de discrimination.